

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 mai 2022**

**Délibération n° CP-2022-1381**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme de l'Union européenne Citoyens, égalité, droits et valeurs - Projet NETWORK of Cities for Collaborative Housing (NETCO) - Signature de l'accord de subvention

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**Rapporteur** : Monsieur Renaud Payre

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

**Absents excusés** : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

**Commission permanente du 16 mai 2022****Délibération n° CP-2022-1381**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme de l'Union européenne Citoyens, égalité, droits et valeurs - Projet NETwork of Cities for Collaborative Housing (NETCO) - Signature de l'accord de subvention

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Le programme Citoyens, égalité, droits et valeurs fournit un financement pour l'engagement des citoyens, l'égalité pour tous et la mise en œuvre des droits et des valeurs de l'Union européenne.

Dans ce cadre, la Commission européenne a lancé un appel à projets du 20 mai au 26 août 2021 sur les réseaux de villes. L'objectif est de permettre, aux villes et aux agglomérations, d'approfondir et d'intensifier leur coopération et leurs débats, de développer des réseaux durables et d'exposer leur vision à long terme de l'avenir de l'intégration européenne.

La Ville de Barcelone a déposé le projet NETCO dans la perspective de déployer un réseau de villes sur le thème du logement participatif, collaboratif et solidaire (colocation, cohabitation, etc.). La Ville de Barcelone a souhaité associer la Métropole de Lyon compte tenu des actions engagées sur le territoire en matière de logement collaboratif et participatif. Ce projet NETCO comprend, au total, 15 partenaires dont 13 autorités locales et 2 structures engagées dans les politiques de développement urbain.

Ce projet a été approuvé avec un budget total de 152 860 € pour une durée de 2 ans, de mai 2022 à mai 2024.

Le présent rapport a pour objet de proposer d'approuver la signature électronique de la convention de subvention avec la Commission européenne et reconnaissant à la Ville de Barcelone le rôle de coordinateur du projet pour le compte de la Métropole.

Les autres partenaires du projet sont les Villes de Barcelone (coordinateur), Bologne, Ljubjana, Eurométropole de Strasbourg, Zagreb, Oslo, Eindhoven, Cluj, Dresde, Amsterdam, Thessalonique, Bruxelles, Turin et Berlin.

D'une durée de 24 mois, le projet démarrera en mai 2022 après la signature du présent accord, et se terminera en mai 2024.

## II - Présentation du projet

L'objectif du projet est de promouvoir l'apprentissage mutuel et le partage d'expériences entre les spécialistes des villes et la société civile sur les formes de logements collectifs à un niveau local, ceci afin de promouvoir des politiques visant à résoudre les disparités de genre, de génération et d'origine à travers la participation à des initiatives d'engagement communautaire.

La question du logement social et abordable est au cœur de la démarche. Il s'agit d'en promouvoir la production, en particulier, d'un logement collaboratif et participatif. Pour cela, une série de conférences sera organisée lors des visites de sites (Berlin, Bruxelles, Bologne, Barcelone) pour permettre de compiler les meilleures pratiques en matière de logement participatif.

Plusieurs domaines d'intervention considérés comme fondamentaux pour la mise en œuvre du logement participatif ont été identifiés. Les visites de site et les conférences porteront sur 4 thématiques :

- comment promouvoir les modèles de logement participatif au niveau local : cadres légaux et défis,
- financer le logement participatif : modèles, défis et perspectives,
- rendre les innovations locales durables : le rôle du secteur public dans le logement participatif,
- lutter contre les discriminations et l'exclusion résidentielle grâce au logement participatif.

## III - Financement du projet et des actions

Le budget total du projet est de 152 800 € avec une subvention de 5 000 € pour la Métropole, sous réserves des conditions suivantes :

- la participation aux 2 conférences virtuelles sur le logement collectif et les expériences locales, au début et à la fin du projet,
- la contribution à la préparation des 4 conférences thématiques : apport d'informations sur des expériences locales en matière de logement participatif,
- la participation aux 4 visites de sites et aux conférences,
- la diffusion des résultats au niveau local : dissémination auprès des organismes de la société civile et mobilisation des structures locales pour participer au réseau (*webinaires*, conférences) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la participation de la Métropole au projet NETCO et l'accord de subvention (*grant agreement*) à conclure avec les 14 autres partenaires du projet et la Commission européenne, en vue de sa mise en œuvre.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à :

a) - signer ledit accord de subvention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

b) - solliciter, auprès de la Ville de Barcelone, la part de la subvention inhérente au projet NETCO attribuée par la Commission européenne,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La recette** de fonctionnement en résultant, soit 5 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 74 - opération n° 0P14O8402.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-283199-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
---